





Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

- 6.9. Résolution d'appui – renouvellement de l'exposition du Musée du ski des Laurentides *À vos skis! Une histoire des Laurentides*
- 6.10. Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides, budget 2023
- 6.11. Embauche de monsieur Jacques Allard, à titre de pompier à temps partiel
7. Sécurité publique
  - 7.1. Renouvellement du contrat avec le Centre canin Le Refuge pour le contrôle des chiens sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2023
  - 7.2. Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de La Minerve
8. Travaux publics et hygiène du milieu
  - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et Accélération – dossier RIRL-2020-1098- travaux chemin de la Rivière-Rouge – attestation de fin de travaux
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
  - 9.1. Demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts – transfert des droits de terre publique à la MRC d'Antoine-Labelle pour la gestion du territoire public intramunicipal du secteur Jarret de chien
  - 9.2. Acceptation de l'offre de service de l'Atelier urbain – règlement de démolition et amendement au règlement de lotissement
10. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 10.1. Renouvellement du programme de remboursement des inscriptions à la piscine de Labelle pour l'année 2023
  - 10.2. Fin de partenariat avec Plein Air Haute-Rouge
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

3

**RÉSOLUTION 2023-02-024**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 19 JANVIER 2023**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2023, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

4

**INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1

**Maire**

5

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

**6.1** **RÉSOLUTION 2023-02-025**  
**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE**  
**JANVIER 2023**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de janvier 2023, au montant de 227 159,21 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.2** **RÉSOLUTION 2023-02-026**  
**PRIME - EMPLOYÉS SYNDIQUÉS**

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel;

CONSIDÉRANT l'augmentation salariale prévue à la convention collective pour l'année 2023 est en deçà de l'indice des prix à la consommation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accorder une prime de 1,3% du salaire aux employés syndiqués pour l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.3** **RÉSOLUTION 2023-02-027**  
**AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**  
**PRÉVUES AU BUDGET 2023**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2023;

CONSIDÉRANT que ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

Description	Montant
Salaires élus	83 021 \$
Salaires	927 347 \$
Cotisations de l'employeur	192 499 \$
Poste	7 050 \$
Communications	19 485 \$
Assurance générale	43 488 \$
Services de la Sûreté du Québec	116 581 \$



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

Contrats (collecte des matières résiduelles, déneigement et patinoire)	145 360 \$
Immatriculation des véhicules	12 677 \$
Cotisations et abonnements	8 332 \$
Frais bancaires	7 500 \$
Location bâtiments et terrains	5 135 \$
Essence et carburant	58 300 \$
Électricité	23 880 \$
Quotes-parts et équipements supralocaux	260 593 \$
Intérêts dette à long terme	11 431 \$
Remboursement dette à long terme	82 600 \$
Remboursement fonds de roulement	8 734 \$
Total des dépenses incompressibles	2 014 013 \$
Total du budget	2 716 573 \$
% des dépenses incompressibles sur le budget total	74%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.4

**RÉSOLUTION 2023-02-028**  
**OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES – PRÉVOST FORTIN**  
**D'AOUST**

Il est proposé monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de Prévost Fortin D'Aoust, datée du 30 janvier 2023, pour services juridiques pour l'année 2023, au coût de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5

**RÉSOLUTION 2023-02-029**  
**OFFRE DE SERVICE – CONSULTANT EN INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de Service informatique des Laurentides;

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de Service informatique des Laurentides, datée du 7 février 2023, pour la gestion du parc informatique de la Municipalité

Il est également résolu d'autoriser l'achat de matériel, tels : bornes Wi-Fi, disques durs pour postes de travail, iPad pour le conseil sans papier, un portable et une imprimante, au coût de 9 110 \$, plus les taxes applicables et incluant la préparation et l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

6.6

**RÉSOLUTION 2023-02-030  
AUTORISER L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU**

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour le remplacement de mobilier de bureau à l'hôtel de ville et l'achat d'un téléviseur pour la salle multifonction;

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser la direction générale à dépenser un montant maximal de 8 500 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de mobilier de bureaux (bureaux, poste d'accueil, armoires, classeurs, chaise) et d'un téléviseur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.7

**RÉSOLUTION 2023-02-031  
DISPOSITION DU VÉHICULE DE MARQUE CHEVROLET,  
MODÈLE VENTURE, ANNÉE 2003**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser la direction générale de procéder à la mise en vente du véhicule de marque Chevrolet, modèle Venture, année 2003. Les offres devront être supérieures à 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.8

**RÉSOLUTION 2023-02-032  
AJOUT À LA POLICE D'ASSURANCE – ASSURÉ ADDITIONNEL**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'ajouter le Comité des loisirs de L'Ascension à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 420 \$, plus les taxes applicables.

Le coût de la prime sera assumé par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

6.9

**RÉSOLUTION 2023-02-033  
RÉSOLUTION D'APPUI – RENOUVELLEMENT DE  
L'EXPOSITION DU MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES À VOS  
SKIS! UNE HISTOIRE DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension soutient et considère le Musée du ski des Laurentides comme un attrait touristique et économique majeur pour les Laurentides;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension reconnaît l'apport important de la culture et du patrimoine dans le développement économique, social et touristique sur le territoire des Laurentides;



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

CONSIDÉRANT que le Musée du ski des Laurentides joue un rôle de premier plan pour la réservation et la mise en valeur du patrimoine de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la municipalité de L'Ascension appui le Musée du ski des Laurentides pour le renouvellement de l'exposition du musée du ski des Laurentides, *À vos skis! Une histoire des Laurentides*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.10                    RÉSOLUTION 2023-02-034  
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-  
LAURENTIDES, BUDGET 2023**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2023 au montant de 659 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.11                    RÉSOLUTION 2023-02-035  
EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES ALLARD, À TITRE DE  
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'embaucher monsieur Jacques Allard, à titre de pompier à temps partiel à compter du 13 février 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de 6 mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'appliquer la politique salariale du Service en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**7.1                     RÉSOLUTION 2023-02-036  
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE CENTRE CANIN LE  
REFUGE POUR LE CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de renouveler le contrat de contrôle des chiens et de fourrière pour l'année 2023 avec le Centre canin le Refuge, et ce pour un montant de 1 650 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

7.2

**RÉSOLUTION 2023-02-037  
CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1  
POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS  
CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA  
MINERVE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

CONSIDÉRANT que nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

CONSIDÉRANT que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de Télécom 2004-71 et de la décision de Télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

CONSIDÉRANT que les appels faits au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : 819-275-3027 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la municipalité de L'Ascension autorise la municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

Que la présente soit envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

Que la présente autorisation puisse être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.1

**RÉSOLUTION 2023-02-038  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET  
REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – DOSSIER RIRL-2020-1098-  
TRAVAUX CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE – ATTESTATION DE  
FIN DE TRAVAUX**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 8 septembre 2021 au 7 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition des comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Ascension autorise la présentation de la reddition des comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

9.1

**RÉSOLUTION 2023-02-039**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS – TRANSFERT DES DROITS DE TERRE PUBLIQUE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL DU SECTEUR JARRET DE CHIEN**

CONSIDÉRANT que le secteur Jarret de chien, constitué des lots 43, 44, 45, 46 et 47, du rang 3, à l'est du chemin Maison-de-Pierre, est sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT que le secteur Jarret de chien est éloigné des grandes superficies de terres publiques;

CONSIDÉRANT que sur cette partie de territoire on y retrouve des sentiers de VTT, des pistes pour la pratique de randonnées enduros de moto-cross et également utilisée par les villégiateurs de l'Association coopérative sport plein air des Mille Îles (camping);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle collabore déjà avec la Municipalité de L'Ascension pour l'utilisation récréative de ses TPI, lots 53 et 54, du rang 3

CONSIDÉRANT que ce territoire aurait dû être intégré à la réserve aquatique de la Vallée de la Haute-Rouge si la ligne électrique de 735kw ne l'avait pas traversé;





Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

CONSIDÉRANT que le territoire public est l'un des plus rapprochés du noyau villageois de L'Ascension ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts que les droits de gestion du territoire Jarret de chien, sous sa juridiction, soient transférés en terre publique intramunicipale sous la juridiction de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

9.2

**RÉSOLUTION 2023-02-040  
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ATELIER  
URBAIN - RÈGLEMENT DE DÉMOLITION ET AMENDEMENT AU  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT l'exigence de la Loi visant les obligations d'un règlement de démolition au 1<sup>er</sup> avril 2023;

CONSIDÉRANT la mise à jour du règlement de lotissement prévoyant les modifications en lieu avec la cession de terrains pour fins de parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter l'offre de service de l'Atelier urbain, au montant de 4 900 \$, plus les taxes applicables, pour la rédaction d'un règlement de démolition et les amendements au règlement de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

10.1

**RÉSOLUTION 2023-02-041  
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT  
DES INSCRIPTIONS À LA PISCINE DE LABELLE POUR L'ANNÉE  
2023**

CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager les citoyens à poursuivre un mode de vie sain et actif par la pratique d'activités sportives variées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de rembourser un montant maximum annuel de 20 \$ pour chaque utilisateur de bains libres ou pour un abonnement à la piscine de Labelle.

Les conditions pour se prévaloir d'un remboursement sont les suivantes :

- L'utilisateur doit se présenter au bureau municipal avec une preuve de résidence sur le territoire de L'Ascension et un reçu prouvant son adhésion à un abonnement;
- Dans le cas d'un passeport familial, chaque membre de la famille a droit à un remboursement annuel de 20 \$;
- La personne qui fait une utilisation ponctuelle de la piscine doit attendre d'avoir accumulé des reçus pour une valeur de 20 \$ avant de déposer une demande de remboursement;
- Pour l'année 2023, les reçus doivent être déposés avant le 31 décembre de l'année en cours.



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

Les remboursements se feront sur la base du premier arrivé, premier servi jusqu'à ce que le total des demandes atteigne 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**10.2                   RÉSOLUTION 2023-02-042  
FIN DE PARTENARIAT AVEC PLEIN AIR HAUTE-ROUGE**

CONSIDÉRANT que la mission de Plein Air Haute-Rouge ne répond plus aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la municipalité de L'Ascension met fin au partenariat avec l'organisme Plein Air Haute-Rouge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**12                   CORRESPONDANCE**

**13                   PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14                   RÉSOLUTION 2023-02-043  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stokless et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 12.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et greffier-trésorier



Séance ordinaire  
du 13 février 2023

---

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et  
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard  
Maire